

		RATTRAPAGE DES TRAVAUX ECRITS ET ORAUX ALLEMAND (CFC C2 ET C3) 2023-2024	2 – 4 Enseignement
--	--	---	-------------------------------

Tout travail écrit manqué doit être rattrapé. L'apprenti·e s'inscrit à la prochaine session de rattrapage au moyen du formulaire adéquat dès son retour aux cours professionnels. Si l'absence est justifiée, une confirmation lui sera envoyée avec une copie à l'entreprise formatrice. Un test manqué au 1^{er} semestre ne peut être rattrapé au 2^e semestre.

Heure du début des sessions 16h30 en salle 301

Heure du début des sessions 16h30 en salle 301				
Semestre 1	Octobre	Session du 2 au 6 octobre 2023	semaine 40	Lundi 2 octobre Mardi 3 octobre Mercredi 4 octobre Jeudi 5 octobre Vendredi 6 octobre
	Novembre	Session du 6 au 10 novembre 2023	semaine 45	Lundi 6 novembre Mardi 7 novembre Mercredi 8 novembre Jeudi 9 novembre Vendredi 10 novembre
	Décembre	Session du 4 au 8 décembre 2023	semaine 49	Lundi 4 décembre Mardi 5 décembre Mercredi 6 décembre Jeudi 7 décembre Vendredi 8 décembre
	Janvier	Session du 15 au 19 janvier 2024	semaine 3	Lundi 15 janvier Mardi 16 janvier Mercredi 17 janvier Jeudi 18 janvier Vendredi 19 janvier
Oraux allemand				
Semestre 1	Janvier	du 15 au 19 janvier 2024	semaine 3	Lundi 15 janvier Mardi 16 janvier Mercredi 17 janvier Jeudi 18 janvier Vendredi 19 janvier

Fin du 1^{er} semestre : 21 janvier 2024

De plus, si un apprenti·e s'inscrit à une session de rattrapage alors que son absence n'est pas justifiée, **mais que le délai de 30 jours court toujours, celui-ci/celle-ci est admissible uniquement si entre-temps il/elle justifie son absence ou s'il/elle l'amène le jour du rattrapage.** Si ce n'est pas le cas, l'inscription n'est pas validée.

Voir le règlement interne articles 15 et 19.

p:\epm\2- enseignement\2-4\rattrapages\2023-2024\rattrapage test 23-24.docx		04/09/2023
Auteur : secrétariat	Statut : validé en CD le 19.06.2023	Page 1 sur 2

		RATTRAPAGE DES TRAVAUX ECRITS ET ORAUX ALLEMAND (CFC C2 ET C3) 2023-2024	2 – 4 Enseignement
--	--	---	-------------------------------

Tout travail écrit manqué doit être rattrapé. L'apprenti-e s'inscrit à la prochaine session de rattrapage au moyen du formulaire adéquat dès son retour aux cours professionnels. Si l'absence est justifiée, une confirmation lui sera envoyée avec une copie à l'entreprise formatrice.

Heure du début des sessions 16h30 en salle 301

Semestre 2	Février	Session du 5 au 9 février 2024	semaine 6	Lundi 5 février Mardi 6 février Mercredi 7 février Jeudi 8 février Vendredi 9 février
	Février	Session du 26 février au 1 ^{er} mars 2024	semaine 9	Lundi 26 février Mardi 27 février Mercredi 28 février Jeudi 29 février Vendredi 1 ^{er} mars
	Mars	Session du 18 au 22 mars 2024	semaine 12	Lundi 18 mars Mardi 19 mars Mercredi 20 mars Jeudi 21 mars Vendredi 22 mars
	Avril	Session du 29 avril au 3 mai 2024	semaine 18	Lundi 29 avril Mardi 30 avril Mercredi 1 ^{er} mai Jeudi 2 mai Vendredi 3 mai
	Mai	Session spéciale terminaux 3 ^e CFC+2 ^e AFP Mardi 28 mai après-midi	semaine 22	Mardi 28 mai à 12h30 en salle 301
	Juin	Session du 3 au 7 juin 2024	semaine 23	Lundi 3 juin Mardi 4 juin Mercredi 5 juin Jeudi 6 juin Vendredi 7 juin
	Juin	Dernière session Mercredi 12 juin 2024	Semaine 24	Mercredi 12 juin

Oraux allemand

Semestre 2	Janvier	du 3 au 7 juin 2024	semaine 23	Lundi 3 juin Mardi 4 juin Mercredi 5 juin Jeudi 6 juin Vendredi 7 juin
-------------------	---------	---------------------	------------	--

De plus, si un apprenti-e s'inscrit à une session de rattrapage alors que son absence n'est pas justifiée, **mais que le délai de 30 jours court toujours, celui-ci/celle-ci est admissible uniquement si entre-temps il/elle justifie son absence ou s'il/elle l'amène le jour du rattrapage.** Si ce n'est pas le cas, l'inscription n'est pas validée.

p:\epm\2- enseignement\2-4\rattrapages\2023-2024\rattrapage test 23-24.docx		04/09/2023
Auteur : secrétariat	Statut : validé en CD le 19.06.2023	Page 2 sur 2